

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Commune de **4590 OUFFET**

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le projet d'arrêté de désignation des sites Natura 2000 BE33015 Bois d' Anthisnes et d'Esneux , BE33026 Vallée de l'Ourthe entre Hamoir et Comblain au Pont ; BE34001 Vallée du Néblon ; BE34002 Vallée de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir, ainsi que le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000, dont l'auteur est le Gouvernement wallon sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de la désignation de ces sites Natura 2000.

### **A. Actes soumis à enquête publique.**

**1. Projet d'arrêté du Gouvernement Wallon de désignation des sites Natura 2000 BE33015 Bois d'Anthisnes et d'Esneux ; BE33026 Vallée de l'Ourthe entre Hamoir et Comblain au Pont ; BE34001 Vallée du Néblon ; BE34002 Vallée de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir, en exécution de l'article 26, § 1, de la Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la Nature.**

**2. Projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 en exécution de l'article 25 bis et 29, § 2, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.**

### **B. Modalités de l'enquête publique**

Le projet d'arrêté de désignation est soumis aux modalités de participation du public en matière d'environnement prévues par le Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement en vertu de l'article 26, §2, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

L'enquête publique, relative à ce projet d'arrêté de désignation qui constitue un plan ou programme de catégorie A2, est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'environnement.

Le projet d'arrêté du Gouvernement wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 définit entre autre le contenu des objectifs de conservation applicables pour chaque espèce et chaque type d'habitat naturel pour lesquels un site peut être désigné. C'est l'arrêté de désignation du site qui fixe, pour le site concerné, la liste des espèces et habitats pour lesquels le site est désigné.

Pour savoir quels sont les objectifs de conservation applicables dans le site, il faut donc d'abord consulter, dans le projet d'arrêté de désignation, la liste des espèces et des habitats d'intérêt communautaire pour lesquels le site est désigné et ensuite se référer aux objectifs de conservation relatifs à ces espèces et ces habitats, établis par le projet d'arrêté du Gouvernement Wallon fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000.

Le projet d'arrêté fixant les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 est également soumis à enquête publique suivant la même procédure et les mêmes formes que celles prévues pour le projet d'arrêté de désignation.

La durée de l'enquête publique est de 45 jours (art. D.29-13, § 1<sup>er</sup>, 1° du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement).

<b>Date d'affichage de l'avis d'enquête</b>	<b>Date de début de l'enquête publique</b>	<b>Date de fin de l'enquête publique</b>	<b>Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 23/01/2013</b>	<b>Le date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique</b>
<b>05/12/2012</b>	<b>10/12/2012</b>	<b>23/01/2013</b>	<b>Mairie communale OUFFET, rue du Village 3 à 4590 Ouffet</b>	<b>Administration Communale OUFFET, rue du Village n° 3 à 4590 Ouffet, le 23/01/2013 à 15 heures</b>

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service : de 09 heures à 12 heures du lundi au samedi.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin (9 h à 12h ), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du secrétariat communal tel 086/36.61.36 – Monsieur Henri LABORY, Secrétaire communal.

Dès le début de l'enquête publique, les projets seront disponibles :

à l'administration communale ;

dans les directions extérieures (Direction de Liège, Monsieur Michel DEFAWE, Directeur, Montagne Sainte-Walburge n° 2 à 4000 LIEGE – Tél. 04/224.58.70-7 Fax : 04/224.58.77) et les services centraux du Département de la Nature et des Forêts (Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 JAMBES – Tél. 081/33.58.16)

sur le site <http://natura2000.wallonie.be.rubrique> « Enquête publique ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur ces projets, objet de la présente enquête publique, est le Gouvernement wallon.

A OUFFET, le .....

Le Secrétaire,  
(S) Henri LABORY

Le Bourgmestre,  
(S) Caroline MAILLEUX

## ➤ **Intradel : sensibilisation environnementale**

Moins de pesticides, moins de déchets spéciaux et moins de pollution... C'est tout bénéfique pour la santé et l'environnement.

Une brochure est à votre disposition à l'Administration communale.  
Une initiative de votre commune et d'Intradel.

---

## ➤ **Commission Communale Consultative des Aînés (CCCA)**

A l'issue de cette législature, les membres de la Commission Communale Consultative des Aînés (CCCA) souhaitent vous présenter l'intérêt et les divers aspects de la création de leur association.

En voici les objectifs :

Intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux.  
Assurer le maintien des aînés en activité dans différents domaines de la vie sociale selon leurs aspirations et possibilités.  
Renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertations et de dialogues par le biais de cette organisation représentative.

En quoi est-elle représentative ?

Ce comité est composé de membres du Conseil Communal, d'un représentant de chaque amicale de seniors ayant son siège sur la commune, de représentants de nos villages, d'un représentant des services d'aide aux seniors : CSD - ASD - ADMR.

Quelles ont été les principales activités ?

Chaque semaine : jeux de tables et d'échecs, gymnastique douce et stretching.

Ponctuellement :

### 1. Diffusion de films

- « Découverte de la planète » par Feu André Guffens et son épouse
- « Séquences de la Royale Sainte-Cécile » par Pol Gillet

2. Conférences d'informations portant sur la prévention des accidents domestiques, la diététique, la protection contre le vol, la convivialité citoyenne.

Annuellement : excursion guidée, goûter dansant, concert « Airs d'autrefois »,...

La commission sera réinstallée pour la durée de la législature 2012-2018, vos idées pour de nouvelles activités seront toujours les bienvenues.

---

## ➤ **Athénée Royal Ouffet : visite du Musée Tchantchès**

Permettre aux enfants du dernier degré primaire de faire connaissance avec les élèves et les enseignants du degré secondaire inférieur, et faciliter le passage d'un niveau à l'autre est l'un des objectifs fondamentaux de notre établissement. Nous tentons également de remettre sur pied un « projet wallon » basé sur l'apprentissage de notre belle langue qui se perd de plus en plus pour les jeunes générations. C'est dans ce cadre que nous avons organisé, ce lundi 26 novembre, une matinée au Musée Tchantchès avec au programme : la Légende de Tchantchès, l'explication des marionnettes et un spectacle.



M. Servais